

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2018-035

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté de circulation et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste

Le Maire de la commune d'Emerchicourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par l'entreprise Amaury Sport Organisation en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser la 105^{ème} édition de la course cycliste « Tour de France 2018 »,

Considérant le parcours détaillé de ladite course transmis par M. le Préfet du Nord,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur la rue Jean-Philippe Canonne et la rue Achille Gailliez qui seront traversées, lors de l'étape 9 – ARRAS-ROUBAIX de ladite course, le dimanche 15 juillet 2018,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 – Le dimanche 15 juillet 2018, de 11h à 16h, la circulation et le stationnement seront interdits sur les voies suivantes :

- Rue Jean-Philippe Canonne dans sa totalité.
- Rue Achille Gailliez dans sa totalité.

Les rues Pablo Picasso (RD 205) et du 8 Mai 1945 (RD 205) seront barrées à hauteur de l'intersection des rues Jean-Philippe Canonne et Achille Gailliez.

Article 2 - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 - La services de la gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain
Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.
Monsieur le Maire d'Aniche
Monsieur le Maire de Marcq-en-Ostrevent
Monsieur le Maire de Marquette-en-Ostrevant

Fait à Emerchicourt le 1^{er} juin 2018

Le Maire,
Michel LOUBERT.